



Collez ici l'étiquette d'accréditation

A remplir en lettres majuscules et au stylo bille noir

D - Remontée des Fonds

Type de versement	Espèces transformées		Chèques		Total (espèces transformées + chèques)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Dons					
Recettes (Soldes)					
Total (Dons + Recettes)					

➤ Promesses institutionnelles* (Mairie, Conseil Départemental...)

➤ « Papillons »* (Reçus dons espèces)

*Les originaux sont à joindre obligatoirement à votre remontée des fonds.

Nombre :

Nombre :

Montant : Euros

Montant : Euros

➤ Date de dépôt des espèces (et uniquement des espèces) sur le Compte AFM-Téléthon à la Banque Postale : / /

Tous les dons et les recettes doivent impérativement être reversés avant le 24 décembre 2023 à l'AFM-Téléthon, dans le respect des dispositions du contrat d'engagement et de la Charte Force T.

L'AFM-Téléthon se réserve le droit de faire contrôler, par toute personne dûment mandatée par elle, les comptes de toute animation accréditée.

➤ Remontée des fonds définitive : Oui Non

➤ Fonds remis par, fonction occupée

➤ Fonds reçus par, fonction occupée

➤ Fait à, le

Signature de la personne remettant les fonds :

Signature de la personne recevant les fonds :